



## Cedef, centre de documentation Économie-Finances

12, place du Bataillon du Pacifique  
75012 Paris – M° Bercy  
téléphone : 01 53 18 72 00 - télécopie : 01 53 18 36 39  
[cedef@finances.gouv.fr](mailto:cedef@finances.gouv.fr) - [www.cedef.bercy.gouv.fr](http://www.cedef.bercy.gouv.fr)

*ouvert à tous les publics, du mardi au vendredi de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.*

## Les clés de la formation professionnelle

### ➔ Actualités :

**Avril 2009 : un projet de loi sur la réforme de la formation professionnelle devrait être déposé au Parlement à la mi-avril.** Ce projet de loi est destiné à améliorer le lien entre formation et emploi, à construire un système plus juste permettant de réduire les inégalités d'accès à la formation au profit des salariés et des jeunes sortis sans qualification du système scolaire, et à rendre le système de la formation professionnelle plus efficace par une amélioration de la qualité des formations et une meilleure coordination des acteurs. Il vise aussi à rendre l'individu acteur de son parcours professionnel. Les grandes lignes de ce projet ont fait l'objet d'une communication, le 23 juillet 2008, par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du secrétaire d'État chargé de l'emploi. L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail avait en effet acté la nécessité d'une évolution en profondeur du système de formation professionnelle, notamment au bénéfice des demandeurs d'emploi et des salariés en transition professionnelle. La phase préparatoire de la réforme s'était achevée par la remise le 10 juillet 2008, [des conclusions du groupe de travail](#), présidé par M. Pierre Ferracci, qui réunissait représentants des régions et de l'État et partenaires sociaux.

*Pour en savoir plus : [consulter le communiqué du 3 mars 2009](#)  
[consulter le communiqué du 23 juillet 2008](#)*

**Développer la formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics.** Le ministre du Budget et le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique ont adopté une série de mesures visant à rénover le dispositif de formation professionnelle des agents de l'État, fonctionnaires ou agents non-titulaires. Ces mesures sont mises en œuvre par le [décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007](#) relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et le [décret n° 2007-1942](#) pour les agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics.

*Pour en savoir plus : [www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)  
[consulter le communiqué de presse du 8 janvier 2008](#)*

### ➔ À consulter :

**Le site internet du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi vous informe sur la Formation professionnelle.** Un dossier est consacré à la formation professionnelle, largement réformée par la [loi n° 2004-391 du 4 mai 2004](#). Vous y trouverez des informations concrètes sur les différentes formules permettant de se former tout au long de la vie, mais aussi sur le financement et le contrôle de la formation, sur les organismes qui la dispensent, ainsi que des conseils pratiques et des contacts utiles destinés à faciliter vos démarches.

*Pour en savoir plus : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)  
[Consulter la Rubrique Emploi > Formation professionnelle](#)*

**Les statistiques de la formation professionnelle.** La Dares, direction de l'Animation de la recherche et des Études statistiques du ministère du Travail édite en ligne des données statistiques sur le travail, sur l'emploi, ainsi que sur la formation professionnelle : validation des acquis de l'expérience, dépenses de la formation, alternance et apprentissage, formation des salariés et des chômeurs.

*Pour en savoir plus : [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)  
[Consulter les statistiques de la Dares sur la politique de l'emploi et la formation professionnelle](#)*

## ➔ À retenir :

**La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).** Placée sous l'autorité du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, la DGEFP propose les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue. Elle en construit le cadre juridique en concertation avec les partenaires sociaux, conduit la mise en œuvre des dispositifs et en évalue les résultats. Elle veille à l'inscription de cette politique dans la stratégie européenne pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle anime les réseaux du service public de l'emploi.

Pour en savoir plus : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)  
Consulter la Rubrique Emploi > Formation professionnelle

**L'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.** La [loi du 4 mai 2004](#) relative à la formation professionnelle tout au long de la vie a créé un nouveau droit pour les salariés : le droit individuel à la formation (DIF), qui permet de bénéficier de formations réalisées en dehors ou pendant le temps de travail. Le dispositif des périodes de professionnalisation favorise, grâce aux actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques, le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée.

Consulter le portail dédié au Droit Individuel à la Formation : [www.droit-individuel-formation.fr](http://www.droit-individuel-formation.fr)

**La validation des acquis de l'expérience est un droit ouvert à tous.** Reconnue par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience professionnelle afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. La procédure de VAE est ouverte à tous les salariés qui justifient de la durée d'expérience requise. Elle peut être organisée dans le cadre du plan de formation ou d'un congé spécifique. L'employeur peut décider d'inscrire des actions de VAE dans le plan de formation de l'entreprise : une convention doit alors être conclue entre l'employeur, le salarié bénéficiaire et l'organisme qui intervient en vue de la validation des acquis du candidat.

Consulter le portail officiel de la VAE : [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

## ➔ Sélection de sites internet :

- ➔ Le site du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr) (dossier Formation professionnelle)
- ➔ Le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi dédié à la formation professionnelle : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) (thème Emploi > rubrique Formation professionnelle)
- ➔ Le site du Centre INFFO, le centre de l'information sur la formation : [www.centre-info.fr](http://www.centre-info.fr)
- ➔ Le portail national de l'orientation et de la formation : [www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr)
- ➔ Le site du Céreq - Centre d'études et de recherches sur les qualifications : [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)
- ➔ Le site de l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) : [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)
- ➔ Le site d'information et d'orientation sur la formation professionnelle : [www.formations-pour-tous.com](http://www.formations-pour-tous.com)
- ➔ Le site de la Délégation formation et compétences : [www.dfc.ccip.fr](http://www.dfc.ccip.fr)
- ➔ Le portail formation emploi du Réseau des Chambres de commerce et d'industrie : <http://formation-emploi.cci.fr>
- ➔ Le site de la Fédération de la Formation professionnelle : [www.ffp.org](http://www.ffp.org)
- ➔ Le portail de l'administration française : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) > rubrique Formation
- ➔ Le site de la Documentation française : [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr) > Dossier formation continue dans la fonction publique

## ➔ À lire :

- ➔ **Formation professionnelle : jaune budgétaire annexé au projet de loi de finances pour 2009**, ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, 2008, 162 p.
- ➔ **Propositions pour une réforme de la formation des agents de l'État**, Raymond-François Le Bris, 2008, 216 p.
- ➔ **La formation professionnelle tout au long de la vie** - Rapport public thématique de la Cour des comptes, octobre 2008, rapport publié par la documentation française, 244 p.
- ➔ **La qualité de l'offre et de l'achat de formation**. Charlotte Duda, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Secrétariat d'État à l'emploi, décembre 2008, 99 p.
- ➔ **La formation continue des agents de la fonction publique de l'Etat : rapport d'enquête et conclusions du Comité** - Juillet 2008, Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, 2008, 143 p.
- ➔ **Rapport d'information du Sénat fait au nom de la mission commune d'information sur le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle**, Bernard Seillier, juillet 2007, 344 p.

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez poser vos questions par téléphone au 01.53.18.72.00 ou par messagerie à l'adresse [cedef@finances.gouv.fr](mailto:cedef@finances.gouv.fr)**